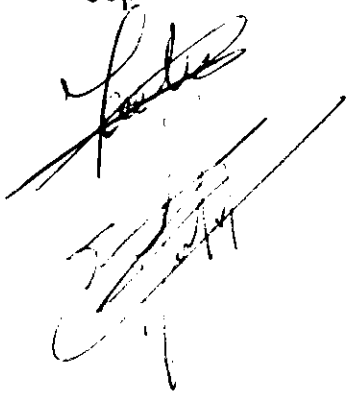
Bordereau attestant l'exactitude des informations - LIMOGES - 8701 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 04/11/2024 - 7320 - 2010 B 00312 - 522 678 291 - ABLM

Copie certifiée conforme



FITECO

Expertise comptable | Conseil | Audit

EURL ABLM

PEINTURE

70 Rue du Moulin du Mas Blanc
87100 LIMOGES

ÉTATS FINANCIERS

Du 01/07/2023 au 30/06/2024

fiteco.com

37 RUE BARTHELEMY THIMONNIER

87280 LIMOGES
Tél : 0555383538

Bilan Actif

	30/06/2024			30/06/2023
	Brut	Amort. & dép.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (0)				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et licences	3 006	2 082	924	1 472
Fonds commercial (1)				
Autres				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions	9 847	2 472	7 375	8 360
Installations techniques, matériel et outillage industriels	42 466	39 577	2 889	6 161
Autres	69 109	54 135	14 974	29 079
Immobilisations corporelles en cours	45 052		45 052	37 669
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)				
Participations mises en équivalence				
Autres participations	15		15	
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts	2 000		2 000	2 400
Autres	1 680		1 680	1 680
ACTIF IMMOBILISÉ (I)	**173 175**	**98 266**	**74 909**	**86 820**
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et autres approvisionnements	20 673		20 673	11 659
En cours de production de biens	78 700		78 700	70 000
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
CRÉANCES D'EXPLOITATION (3)				
Clients et comptes rattachés	409 530		409 530	478 260
Autres créances	24 599		24 599	29 330
Capital souscrit et appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	76		76	19 489
Charges constatées d'avance (3)	1 104		1 104	
ACTIF CIRCULANT (II)	**534 683**		**534 683**	**608 738**
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)				
Primes de remboursement des obligations (IV)				
Ecarts de conversion actif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL (0 à V)	**707 858**	**98 266**	**609 592**	**695 558**

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an (brut)
(3) Dont à plus d'un an (brut)

Bilan Passif

		30/06/2024	30/06/2023
		Net	Net
CAPITAUX PROPRES			
Capital (dont versé :)		4 000	4 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport			
Ecarts de réévaluation			
Réserve légale		400	400
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves		278 808	263 924
Report à nouveau			
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		**-48 517**	**14 883**
Subventions d'investissement		5 283	9 257
Provisions réglementées			
CAPITAUX PROPRES	(I)	**239 973**	**292 465**
AUTRES FONDS PROPRES			
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
AUTRES FONDS PROPRES	(II)		
PROVISIONS			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
PROVISIONS	(III)		
DETTES FINANCIÈRES (1-3)			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		127 259	185 652
Emprunts et dettes financières divers		226	272
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		8 693	5 856
DETTES D'EXPLOITATION			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		96 060	58 986
Dettes fiscales et sociales		137 381	152 114
DETTES DIVERSES			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			214
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance			
DETTES	(IV)	**369 619**	**403 093**
Écarts de conversion passif	(V)		
TOTAL GÉNÉRAL	(I à V)	**609 592**	**695 558**

(1)	Dont à plus d'un an		
	Dont à moins d'un an		
(2)	Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques	40 350	50 243
(3)	Dont emprunts participatifs		

Annexes

L'exercice social clos le 30/06/2024 a une durée de 12 mois.
L'exercice précédent clos le 30/06/2023 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 609 592,07 E.

Le résultat net comptable est une perte de 48 517,42 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 07/10/2024 par les dirigeants.

Règles et méthodes comptables

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- Stocks de matières premières : ils sont évalués au dernier prix d'achat connu.
- En cours de production de biens : ils sont valorisés au coût de revient de production.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :
- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Autres éléments significatifs de l'exercice

Aucun fait majeur ne mérite une information particulière.

Notes sur le bilan actif

Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes = 173 175 E

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	3 006			3 006
Immobilisations corporelles	160 026	7 562	1 114	166 474
Immobilisations financières	4 080	2 015	2 400	3 695
TOTAL	**167 112**	**9 577**	**3 514**	**173 175**

Amortissements et provisions d'actif = 98 266 E

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	1 534	549		2 082
Immobilisations corporelles	78 758	18 540	1 114	96 184
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	**80 292**	**19 088**	**1 114**	**98 266**

Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette	Durée
Logiciels	3 006	2 082	924	de 1 à 3 ans
Agencement des constructions	9 847	2 472	7 375	10 ans
Inst. techn mat et out industr.	42 466	39 577	2 889	de 1 à 5 ans
Materiel de transport	66 873	52 228	14 646	de 1 à 5 ans
Materiel bureau et info	2 236	1 908	329	3 ans
Immob en cours / immob corp.	45 052	0	45 052	Non amortiss.
TOTAL	**169 480**	**98 266**	**71 214**	

Etat des créances = 438 913 E

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	3 680		3 680
Actif circulant & charges d'avance	435 233	435 233	
TOTAL	**438 913**	**435 233**	**3 680**

Notes sur le bilan passif

Capital social = 4 000 E

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	100	40,00	4 000
Titres émis			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	**100**	**40,00**	**4 000**

Etat des dettes = 360 926 E

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	127 259	89 205	38 054	
Dettes financières diverses	226	226		
Fournisseurs	96 060	96 060		
Dettes fiscales & sociales	137 381	137 381		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	**360 926**	**322 872**	**38 054**	

Charges et produits

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

Charges constatées d'avance = 1 104 E

Charges constatées d'avance	Montant
Charges constatees d' avance(4860000000)	1 104
Amco 2e semestre 2024	1 104
TOTAL	**1 104**

Charges à payer = 13 379 E

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	Montant
Feurs fact non parvenues(4081000000)	*2 955*
Fiteco social 2t2024	*1 534*
Fiteco compta 2t024	*1 421*
TOTAL	**2 955**

Dettes fiscales et sociales	Montant
Remunerations a verser(4286000000)	*3 000*
REMUNERATION MME MARTIN 06/24	*3 000*
Charges sociales a payer(4386000000)	*6 127*
Regul 2023 mme martin	*2 627*
Urssaf mme martin	*3 500*
Etat : charges a payer(4486000000)	*1 298*
Cfe 1er semestre 2024	*1 114*
Tvs 1er semestre 2024	*184*
TOTAL	**10 425**

Copie certifiée conforme

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE SEANCE DU 22 OCTOBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, et le vingt-deux octobre, à dix-sept heures,

L'associé unique de la société « **ABLM** », Entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée, au capital de **4 000 €,** divisé en 100 parts sociales de 40 € chacune, dont le siège social est à LIMOGES (87100), Moulin du Mas Blanc, 70 rue du Moulin,

S'est réuni au dit siège en assemblée générale ordinaire sur convocation de la gérance.

Sont présents :

- **Monsieur Loïc MARTIN** co-gérant, propriétaire de **100 parts**
- **Madame Christelle MARTIN**, co-gérante

Madame Christelle MARTIN préside la séance.

Elle constate que **Monsieur Loïc Martin** possédant la totalité du capital social, l'assemblée peut valablement délibérer.

Madame la présidente rappelle que la présente réunion a été provoquée à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

1) Examen et approbation du bilan, du compte de résultat et de l'annexe du dit exercice, affectation des résultats de l'exercice ;

2) Quitus aux gérants au titre de l'exercice écoulé ;

3) Rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 223-19 du Code de Commerce.

Madame la présidente dépose sur le bureau pour être mis à la disposition des membres de l'assemblée :

- L'inventaire, le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés au 30 juin 2024 ;

- Le texte des résolutions proposées à l'assemblée ;

- Le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 223-19 du Code de Commerce.

Madame la présidente rappelle à l'assemblée que tous les documents ont été tenus à la disposition de l'associé unique dans les délais prescrits par la loi.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Madame la présidente met ensuite aux voix les résolutions suivantes :

Première résolution

L'assemblée générale, après avoir examiné les comptes et le bilan de l'exercice clos le **30 juin 2024,** les approuve dans toutes leurs parties et décide d'affecter **la perte** de l'exercice de **48 517,42 €** au compte « **Report à Nouveau** » pour l'intégralité.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

L'assemblée donne quitus aux gérants de leur gestion pour l'exercice clos le 30 juin 2024.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport sur les conventions visées à l'article L 223-19 du Code de Commerce, l'approuve dans toutes ses parties et donne tout quitus à cet égard.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, Madame la présidente lève la séance à 17 h 45 et l'associé unique a, après lecture, signé le présent procès verbal.

Copie certifiée conforme

TEXTE DES RESOLUTIONS

Première résolution

L'assemblée générale, après avoir examiné les comptes et le bilan de l'exercice clos le **30 juin 2024,** les approuve dans toutes leurs parties et décide d'affecter **la perte** de l'exercice de **48 517,42 €** au compte « **Report à Nouveau** » pour l'intégralité.

Deuxième résolution

L'assemblée donne quitus aux gérants de leur gestion pour l'exercice clos le 30 juin 2024.

Troisième résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport sur les conventions visées à l'article L 223-19 du Code de Commerce, l'approuve dans toutes ses parties et donne tout quitus à cet égard.